

Paris, le 8 juillet 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UMP se réjouit de l'adoption par les députés du texte *«portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail»*, débattu jusqu'à aujourd'hui à l'Assemblée Nationale.

Cela fait dix ans, presque jour pour jour que le premier texte sur les 35 heures avait été voté. Aujourd'hui cette réforme va permettre de relancer durablement et efficacement l'activité économique.

Par simple accord d'entreprise, syndicats et patronat pourront fixer librement le contingent d'heures supplémentaires, le taux de récupération du repos compensateur, la majoration salariale appliquée aux jours travaillés au-delà du forfait jours (avec un minimum de 10 %), ou encore l'extension à tout salarié «autonome» du forfait en heures ou en jours.

Le plafond par défaut des 235 jours travaillés pour les salariés au forfait, fixé cette nuit par l'Assemblée Nationale dans le respect des dispositions relatives aux repos quotidien et hebdomadaire et aux congés payés, était un encadrement nécessaire de la majoration de la rémunération forfaitaire.

Ce texte, très attendu par les entreprises, est une réforme majeure pour en finir avec « la rigidité des 35 heures » qui permettra de revaloriser le travail et de faire décoller les salaires.

Nicolas SARKOZY est fidèle aux promesses qu'il a faites, de redynamiser le monde de l'entreprise en libérant les énergies.

L'UMP est à ses côtés dans la mise en œuvre des grandes réformes dont notre pays a besoin et salue aujourd'hui les remarquables avancées faites en matière économique.

Danièle GIAZZI

Secrétaire Nationale

En charge des Entreprises